



## Compte rendu de séance

Séance du 26 Janvier 2022

L'an 2022 et le 26 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Fêtes sous la présidence de ARTÉCHÉA Pascal Maire

**Présents :** M. ARTÉCHÉA Pascal, Maire, Mme ALVES DE MAGALHAES Aurélie, M. BELHOMME Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, Mme CHABOCHE Hélène, M. CHAMBONNIERE Dominique, M. COME Sébastien, M. FARINA Bruno, Mme FINK Pascale, Mme FORTIN Sophie, M. GODEFROY Frédéric, M. JACOB Sébastien, Mme JOUCQUE Jocelyne, Mme LABOUESSE Marie-Thérèse, Mme LEMAITRE Françoise, M. LEROY Jean-Pierre, M. MIKKICHE Kamel, Mme NOUNI Myriam, M. ORLANDI Antony, Mme RENOULT Cécile, Mme SAUVÉ Charlène, M. VASSARD Jean-Luc

**Absent :** Mme PATRIX PICARD Stéphanie

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CASSOURA Martine à Mme FINK Pascale, M. SOURISSEAU Gérard à M. ARTÉCHÉA Pascal, M. VILLATTE Hervé à M. JACOB Sébastien

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 26
- Présents : 22

**Date de la convocation** : 19/01/2022

### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture de Dreux  
Le : 27/01/2022

**A été nommé(e) secrétaire** : M. ORLANDI Antony

### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Monsieur le Maire vérifie et constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20 h 19 mn.

Monsieur le Maire souhaite faire un ajout à l'ordre du jour : Subvention à la banque alimentaire.

Le conseil municipal approuve le nouvel ajout à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Lecture du compte rendu du 15 décembre 2021 pour approbation
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Subventions aux associations – décision budgétaire rectificative
- Régime indemnitaire – ajout du cadre d'emploi - RIFSEEP – CIA
- Délégation de service public Enfance Jeunesse
- Avenant concernant la 2ème tranche de l'Eglise - Entreprise Falaisienne de Couverture
- Demandes de subventions :
  - Travaux de voirie rue de la Peluche
  - Aire de jeux 6-12 ans au centre de loisirs du Haut Venay
  - Travaux de la Poste
  - Travaux stade Nespoulous – modification de l'aire de saut en hauteur
  - Démontage de l'aire de jeux de l'école du Parc et pose d'une clôture afin de sécuriser l'accès
  - Achat de matériel de cuisine pour les écoles
  - Vidéo-protection
- Demande de subventions pour deux classes – École du Bourg
- Questions diverses

**1 - Lecture pour approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2021 :**

Il est procédé au vote de l'approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2021.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

**2 - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget :**

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29/12/2012 - article 37, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 s'élevait à 1 687 247,64 €.

Conformément aux textes applicables il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 421 811,91 € maximum.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal qui accepte à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du Budget Primitif de 2022.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

**3 - Subventions aux associations – décision budgétaire rectificative :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du versement des subventions suivantes : 819 € à l'école de la Garenne, 5 880 € à l'école du Parc et 5 200 € à l'école du Bourg effectué en 2020. Les subventions ont été versées à tort et doivent être récupérées par un titre de recette avec délibération à l'appui.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal qui accepte à l'unanimité, la récupération de ces sommes par un titre de recette.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

**4 - Régime indemnitaire – ajout du cadre d'emploi - RIFSEEP – CIA :**

Suite à l'intégration dans la collectivité, d'un nouvel agent de catégorie A, Monsieur le Maire propose aux

membres du Conseil municipal d'instaurer le RIFSEEP à ce nouveau cadre d'emploi des attachés territoriaux.

• **Détermination du groupe et du montant plafond de l'IFSE**

GROUPE	FONCTION/POSTE DE LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DE L'IFSE
CAT A	Attachés territoriaux	
GROUPE 1	Directeur général de service	36 210 €

• **Détermination du groupe et du montant plafond du CIA**

GROUPE	FONCTION/POSTE DE LA COLLECTIVITE	MONTANT ANNUEL MAXIMUM DU CIA
CAT A	Attachés territoriaux	
GROUPE 1	Directeur général de service	6 390 €

Après délibération, les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent l'intégration du cadre d'emploi des attachés territoriaux au RIFSEEP - CIA, aux modalités d'attribution et conditions définies dans la délibération n° 2018D050 du 30/05/2018.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

**5 - Délégation de service public Enfance Jeunesse :**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur une nouvelle consultation de délégation de service public au mois de février pour les services suivants :

- accueil périscolaire,
- accueil de loisirs sans hébergement,
- multi-accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- le principe de délégation de service public pour les services ci-dessus énoncés
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de délégation de service public.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

**6 - Avenant concernant la 2ème tranche de l'Eglise - Entreprise Falaisienne de Couverture :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur s'est glissée dans le détail de l'avenant de l'entreprise Falaisienne de Couverture voté lors du conseil municipal du 15 décembre 2022. En effet, il fallait lire la somme de 5029,02 € HT et non 5920,44 € HT. Cette erreur n'impacte pas le montant total s'élevant à 46 099,48 € HT.

Lot n° 3 - LA FALAISIENNE DE COUVERTURE - COUVERTURE :

- Montant initial : 40 179,04 € H.T.
- Avenant n° 2 : 5 029,02 € H.T.

• Nouveau montant	45 208,06 € H. T	54 249,67 € T.T.C
• Avenant n° 3 :	891,42 € HT	1 069,70€ T.T.C
• Nouveau montant	46 099,48 € H. T	55 319,38 € T.T.C

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, l'avenant n° 3 - LA FALAISIENNE DE COUVERTURE - COUVERTURE

**Cette délibération annule et remplace la délibération D2021\_72 concernant l'avenant n°3.**

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

### 7 - Demandes de subventions :

- **DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA PELUCHE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention afin de refaire l'enrobé de la rue de la Peluche. Cette rue a souffert des travaux d'assainissement qui ont fragilisé le fond de chaussée quasi inexistant. Il est proposé de solliciter une subvention au titre du FDI.  
Estimation des travaux : 51 558 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FDI.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur Mikkiche demande quel est le critère qui a déterminé que l'enrobage de cette rue soit refait ?  
Monsieur le Maire répond que l'état de la voirie était complètement dégradé suite à des travaux d'assainissement.

- **DEMANDE DE SUBVENTION - REVETEMENT DE L'AIRE DE JEUX 6-12 ANS AU CENTRE DE LOISIRS DU HAUT VENAY**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention pour la pose d'un revêtement souple sur l'aire de jeux 6-12 ans au centre de loisirs du Haut Venay. A ce jour, ce jeu ne peut être utilisé avec le sol existant.

Le sol de cette aire de jeux est constitué de gazon sur un sol non stable. La pose de tapis caoutchouc s'avère insuffisante pour assurer une sécurité et un environnement satisfaisants.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre du FDI.

Estimation des travaux : 9 992 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FDI.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

- **DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE LA POSTE**

Suite à une étude approfondie du bâtiment, il s'avère que celui-ci nécessite des travaux plus importants que prévus. Afin d'obtenir une isolation parfaite du bâtiment il convient de réaliser les travaux d'isolation par l'extérieur du bâtiment de la Poste ainsi que la réfection de toutes les toitures terrasse y compris isolations.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre du FDI, de la DETR et de la DSIL.

Estimation des travaux : 110 884,48 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FDI, de la DETR, et de la DSIL.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

- **DEMANDE DE SUBVENTION - CREATION D'UNE PISTE D'ELAN DE SAUT EN HAUTEUR**

L'association d'athlétisme de la vallée d'Avre souhaite améliorer les dispositifs d'entraînement qui actuellement sont en mauvais état. Afin de revaloriser ce stade et ces équipements il est nécessaire d'effectuer les travaux suivants :

Terrassement de la zone de saut et d'élan avec mise en place d'une aire pour l'emplacement de stockage du tapis réceptacle.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre du FDI et de la DETR.

Estimation des travaux : 22 240 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FDI et de la DETR.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

- **DEMANDE DE SUBVENTION - DEMONTAGE DE L'AIRE DE JEUX DE L'ECOLE DU PARC ET POSE D'UNE CLOTURE AFIN DE SECURISER L'ACCÈS.**

Ce point de jeux est devenu un lieu de rassemblements et de troubles. Rodéo, bruit à toutes heures. Les activités s'y déroulant n'ont rien de commun avec une activité ludique. De nombreux parents se plaignent des nuisances à l'entrée de l'école. De plus l'espace jeux n'est plus en conformité avec les normes de sécurité.

Il convient donc de déposer ce jeu et de clore l'espace.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre du FDI.

Estimation des travaux : 10 158 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FDI.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

- **DEMANDE DE SUBVENTION – ACHAT DE MATERIEL DE CUISINE POUR LES ECOLES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que certains équipements des cuisines communales sont âgés et d'une capacité insuffisante.

Il convient donc de faire l'acquisition de 2 fours.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Estimation des travaux : 17 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

- **DEMANDE DE SUBVENTION – VIDEOPROTECTION**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'équipement choisi au terme de l'appel d'offre de vidéoprotection peut recevoir une subvention FDIPR à hauteur de 20%. Cette subvention a déjà fait l'objet d'une demande à ce titre.

La préfecture nous indique qu'une subvention supplémentaire peut être perçue à hauteur de 30% avec un maximum de 80000 € soit 50 % sur 160 000€.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR.

Estimation des travaux : 158 426,20 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

### **8 – Demande de subvention – Classes de découvertes à l'école du Bourg :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention présentée par les classes de CE1 et de CM1 de l'école du Bourg afin de financer des classes de découverte au centre équestre du 30 mai au 03 juin 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention de 15€ par enfant et par jour à la classe de CE1 de Mme Guennad et à la classe de CM1 de Mme Madelin pour leurs séjours en classes découvertes.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

### **9 – Demande de subvention – Association familiale (banque alimentaire) :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention exceptionnelle reçue de l'association Familiale de Saint Remy sur Avre pour la banque alimentaire. L'association vient en aide à 23 familles lubinoises. Aucune subvention n'a été demandée en 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention à l'Association Familiale de Saint Remy sur Avre sur l'année 2022.

A l'unanimité (pour : 25 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

Madame Lemaitre informe le conseil municipal que le repas des anciens est reporté au 02 octobre 2022. Elle indique qu'il est prévu cette année deux ou trois thés dansants, animations très prisées des habitants. De plus, la semaine bleue se déroulera du 13 au 20 octobre 2022.

Madame Lemaitre revient sur la distribution des bons et colis aux anciens : 260 colis ont été distribués, Madame Lemaitre remercie tous les élus pour leur implication.

Madame Lemaitre informe le conseil municipal que la banque alimentaire de Saint Remy sur Avre recherche des tissus, des capsules pour faire des ateliers.

Madame Chaboche informe le conseil municipal que le spectacle à destination des maternelles se tiendra le 05 avril 2022. Elle indique également rechercher des volontaires pour l'organisation de la fête de la nature le 15 mai prochain.

Monsieur Farina informe le conseil municipal que les dossiers de demandes de subventions 2022 pour les associations ont bien été envoyés et que la commission devra se réunir au mois de février. Il indique également que la soirée des associations aura lieu le 26 mars 2022.

Monsieur Godefroy demande ce qu'il en est de la plaque d'égout devant la station-service Leclerc où un plot de signalisation a été installé.

Monsieur le Maire répond qu'elle va être réparée et le rayon giratoire sera modifié.

Monsieur Godefroy demande des informations sur les travaux de la grande Vigne.

Monsieur le Maire répond que les travaux sont effectués par la société Eurovia, Prestataire Territoire Energie mais qu'avec la Covid, ces travaux ont pris du retard.

Madame Nouni demande si une grève est prévue demain chez les Pep'28.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Il informe le conseil que la salle Agora accueillant les enfants au périscolaire sera fermée en raison du mouvement de grève. Les Pep'28 ont informé les familles.

Madame Nouni demande si un registre n'est pas à signer à chaque conseil municipal.

Monsieur le maire répond que nous signons la feuille d'émargement.

Madame Alves de Magalhaes demande si la fuite d'eau au gymnase est réparée.

Monsieur le Maire répond que la fuite au niveau des convecteurs de chauffage est toujours là et que l'ensemble doit être revu. De plus, il indique que le gymnase a un problème de conformité avec l'accueil du

public handicapé. Ce bâtiment est mal placé et pose donc des problèmes. Le planning d'adaptabilité a été interrompu mais va reprendre très prochainement.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été condamnée en dernière instance (Conseil d'Etat), dans le litige datant de 2016 l'opposant à un ancien agent, à verser la somme de 110 000 €, somme provisionnée en 2021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la seconde tranche de l'église est terminée. La remise en service a été effectuée le 26 décembre dernier. L'ensemble du bâtiment a été nettoyé.

Monsieur le Maire annonce que les acquisitions de la maison bleue située rue Charles Renard, de la parcelle de bois et du terrain rue des caves ont été effectuées.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit s'entretenir avec la commune d'Escorpain afin de réattribuer 30 ha de terres faisant partie du legs Lefèvre à un ou plusieurs exploitants agricoles. En effet, le titulaire actuel du bail arrête son activité fin 2022. Des candidats se sont manifestés.

Madame Lemaitre demande si les déchets sont de nouveau acceptés à la déchetterie.

Monsieur le maire répond que la société Sitreva, en charge de l'exploitation de la déchetterie, doit remettre une benne en place prochainement.

Il ajoute également que suite à la mise en place de leur nouveau règlement, la société Sitreva attribue un nombre de points chaque année aux détenteurs de la carte. Des points sont retirés à chaque passage. Il faut donc être vigilant sur la déduction de ces points.

Monsieur Chambonnière informe avoir découvert un dépôt sauvage de fibres de béton derrière chez lui.

Monsieur Orlandi demande quelle fût l'objet de l'intervention de gendarmerie rue des caves cette semaine. Monsieur le Maire répond que des coups de feu ont été entendus. Ils seraient dus à des tirs de fusils provenant de la vallée sur la commune de Saint Remy sur Avre.

Monsieur le maire fait le constat que tous les conseillers ne peuvent pas imprimer tous les documents pour les réunions du Conseil municipal.

Monsieur Lantz, Directeur général des services, propose qu'un formulaire proposant l'impression des documents soit mis à disposition des conseillers au prochain conseil municipal.

Séance levée à 21h25.